

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 10 JUILLET 2020****L'an DEUX MILLE VINGT, LE DIX JUILLET,**

à 12h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 2 juillet 2020, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUCHEAU, William GALLEY, Antoine MASSON.

Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Nicole BERNARDIN, Emmanuel LEFÉBURE, Marie-Claire LUCAS, Angelo TOCCO.

OBJET : Finances-Patrimoine - Marché « Fourniture de denrées alimentaires pour le service restauration du Centre Communal d'Action Sociale » - Appel d'Offres alloti ouvert – Autorisation de signature des marchés

Madame la Présidente déléguée expose,

Mesdames, Messieurs,

Il convient de rappeler que le marché subséquent n°3 de l'accord-cadre « Prestations de restauration collective » avec la SODEXO prend fin au 30 septembre 2020 et qu'à compter de cette date, le Centre Communal d'Action sociale devient autonome sur l'achat de denrées alimentaires.

Le 17 janvier 2020, le Centre Communal d'Action Sociale a lancé une procédure d'appel d'offres alloti ouvert en application des articles L.2124-2, R 2124-2 1° et R 2161-2 à 2161-5 du Code de la Commande Publique pour la fourniture de denrées alimentaires pour son service de restauration.

La procédure se décompose en 10 lots :

- Lot n° 1 : Produits surgelés ou congelés estimé annuellement à 177 727,00 € HT,
- Lot n° 2 : Viande de bœuf, agneau et veau de qualité estimé annuellement à 68 763,00 € HT,
- Lot n° 3 : Viandes et charcuteries volailles et lapins de qualité estimé annuellement à 74 906,00 € HT,
- Lot n° 4 : Viandes et charcuteries de porc estimé annuellement à 177 727,00 € HT,
- Lot n° 5 : Produits de la mer ou d'eau douce réfrigérés estimé annuellement à 5 639,00 € HT,

- Lot n° 6 : Fruits et légumes frais, préparés et réfrigérés estimé annuellement à 104 296,00 € HT,
- Lot n° 7 : Boissons estimé annuellement à 60 112,00 € HT,
- Lot n° 8 : Produits laitiers et avicoles estimé annuellement à 187 572,00 € HT,
- Lot n° 9 : Pains et pâtisseries estimé annuellement à 59 953,00 € HT,
- Lot n° 10 : Epicerie estimé annuellement à 181 059,00 € HT.

L'accord cadre est mono-attributaire et s'exécutera par l'émission de bons de commande. Il sera reconduit tacitement jusqu'à son terme. Le nombre de période de reconduction est fixé à une. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois et la durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 24 mois.

Tous les lots revêtent la forme de marchés à prix unitaires, sans minimum, ni maximum de commandes.

La remise des offres a eu lieu le vendredi 6 mars 2020 à 12h.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 8 juillet 2020 a attribué chacun des lots aux opérateurs suivants :

- **Lot n° 1 : Produits surgelés ou congelés**
 - PASSION FROID OUEST, 44471 CARQUEFOU pour un montant annuel estimé à 184 416,00 € HT
- **Lot n° 2 : Viande de bœuf, agneau et veau de qualité**
 - PASSION FROID OUEST, 44471 CARQUEFOU pour un montant annuel estimé à 66 242,00 € HT
- **Lot n° 3 : Viandes et charcuteries volailles et lapins de qualité**
 - SAS GUILLET, 49640 MORANNES/SARTHE-DAUMERAY pour montant annuel estimé à 77 522,00 € HT
- **Lot n° 4 : Viandes et charcuteries de porc**
 - SAS BERNARD, 56501 LOCMINE pour un montant annuel estimé à 56 501,00 € HT
- **Lot n° 5 : Produits de la mer ou d'eau douce réfrigérés**
 - TERRE AZUR, 44402 REZE pour un montant annuel estimé à 8 312,00 € HT
- **Lot n° 6 : Fruits et légumes frais, préparés et réfrigérés**
 - TERRE AZUR, 44402 REZE pour un montant annuel estimé à 87 253,00 € HT
- **Lot n° 7 : Boissons**
 - FRANCE BOISSONS, 49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU pour un montant annuel estimé à 84 467,00 € HT
- **Lot n° 8 : Produits laitiers et avicoles**
 - PASSION FROID OUEST, 44471 CARQUEFOU pour un montant annuel estimé à 161 902,00 € HT
- **Lot n° 9 : Pains et pâtisseries**
 - BOULANGERIE PATISSERIE ASSOCIEES, 49130 SAINTE GEMMES SUR LOIRE pour un montant annuel estimé à 71 605,00 € HT
- **Lot n° 10 : Epicerie**
 - SAS BLIN, 35590 SAINT GILLES pour un montant annuel estimé à 152 584,00 € HT

Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200710-DEL-2020-070-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception en préfecture : 15/07/2020

L'objet de cette délibération est d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer les marchés attribués.

Les dépenses seront imputées au budget principal :

- Chapitre 011 « Charges à caractère général » - Imputation 60623 « Achat de produits alimentaires »

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration autorise, à l'unanimité, le Président, ou son représentant, à signer et à notifier les marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres du 8 juillet 2020.

Christelle LARDEUX-COIFFARD,
Présidente déléguée



Accusé de réception en préfecture
049-264901158-20200710-DEL-2020-070-DE
Date de télétransmission : 15/07/2020
Date de réception préfecture : 15/07/2020